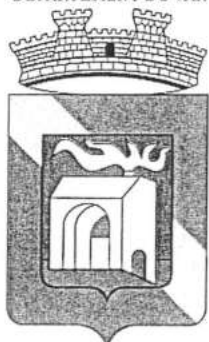


DEPARTEMENT DU VAR

Mairie  
de

FORCALQUEIRET

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FORCALQUEIRET

L'an deux mille vingt-quatre, le six juin à dix-huit heures, le Conseil municipal de commune de Forcalqueiret s'est réuni à la salle Respelido sur convocation légale du trente-et-un mai deux mille vingt-quatre adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L2121 9 à L2121 12 du Code Général des Collectivités Territoriales, en session ordinaire sous la Présidence de son Maire, Monsieur Gilbert BRINGANT.

<p>Effectif légal : 23 Quorum : 12 Présents : 15 Suffrages exprimés : 19</p>	<p><u>Présents</u> : ALLAIN Thierry, AIPERTI Maryse, BAVAN Dorella, BRIDOUX-GANI Emilie, BRINGANT Gilbert, CONSTANT DIT BEAUFILS Thierry, CORONADO Juan, DARDINIER Virginie, DORVAUX Jacques, LAHERTE Séverine, GARCIA Laetitia, GAUTIER Pierre, MOSTACCI Chrystelle, MOUTTET Manuel, VACHER Nicolas, <u>Absents excusés</u> : DANVY Jacques, HARDY Laetitia, JANEY Emilie, MARION Sylvie, PABOIS Florie, PICHON Chadia, TOURREL Roger, VAN GORKUM Valéry <u>Pouvoirs</u> : HARDY Laetitia à MOUTTET Manuel, JANEY Emilie à DARDINIER Virginie, MARION Sylvie à GAUTIER Pierre, TOURREL Roger à VACHER Nicolas</p>
--	--

Secrétaire de séance : GARCIA Laetitia

### CREATION D'UN CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Emilie GANI qui expose que dans le cadre de sa politique en faveur de la jeunesse, il est proposé au Conseil de créer un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) à partir de l'année scolaire 2024-2025.

Ce conseil municipal des jeunes aura pour objectif de favoriser la participation citoyenne dès le plus jeune âge et l'apprentissage de la démocratie.

Il est proposé de fixer à 24 le nombre de jeunes composant le Conseil Municipal des Jeunes (niveau CM1 à la 3ème) élus pour 2 ans dont 12 en école élémentaire, 10 du collège de ROCBARON et 2 d'autres collèges.

L'appel à candidatures est prévu en septembre pour une campagne courant octobre et une élection fin octobre 2024.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,

VU la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

VU l'article L 2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de règlement intérieur du Conseil Municipal des Jeunes ci-annexé,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la MAJORITE,**

*Contre* : BAVAN Marion, DARDINIER Virginie, GAUTIER Pierre, JANEY Emilie (par procuration), MARION Sylvie (par procuration), TOURREL Roger (par procuration), VACHER Nicolas

- 1) CREE un Conseil Municipal des Jeunes composé de 24 jeunes dont 12 issus de l'école élémentaire de Forcalqueiret, 10 issus du collège de ROCBARON et 2 issus d'autres collèges,
- 2) DIT que le mandat des jeunes conseillers sera de 2 ans,

3) APPROUVE le règlement intérieur du Conseil Municipal des Jeunes.

Le Maire,  
Gilbert BRINGANT



La secrétaire de séance  
Laëtitia GARCIA

Acte rendu exécutoire après :

- transmission en préfecture le 13/06/2024
- publication le 13/06/2024

DEPARTEMENT DU VAR

Mairie  
de  
FORCALQUEIRET

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FORCALQUEIRET

L'an deux mille vingt-quatre, le six juin à dix-huit heures, le Conseil municipal de commune de Forcalqueiret s'est réuni à la salle Respelido sur convocation légale du trente-et-un mai deux mille vingt-quatre adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L2121 9 à L2121 12 du Code Général des Collectivités Territoriales, en session ordinaire sous la Présidence de son Maire, Monsieur Gilbert BRINGANT.

Effectif légal : 23

Quorum : 12

Présents : 15

Suffrages exprimés : 19

Présents : ALLAIN Thierry, AIPERTI Maryse, BAVAN Dorella, BRIDOUX-GANI Emilie, BRINGANT Gilbert, CONSTANT DIT BEAUFILS Thierry, CORONADO Juan, DARDINIER Virginie, DORVAUX Jacques, LAHERTE Séverine, GARCIA Laetitia, GAUTIER Pierre, MOSTACCI Chrystelle, MOUTTET Manuel, VACHER Nicolas,  
Absents excusés : DANVY Jacques, HARDY Laetitia, JANEY Emilie, MARION Sylvie, PABOIS Florie, PICHON Chadia, TOURREL Roger, VAN GORKUM Valéry  
Pouvoirs : HARDY Laetitia à MOUTTET Manuel, JANEY Emilie à DARDINIER Virginie, MARION Sylvie à GAUTIER Pierre, TOURREL Roger à VACHER Nicolas

Secrétaire de séance : GARCIA Laetitia

### CREATION D'UN CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Emilie GANI qui expose que dans le cadre de sa politique en faveur de la jeunesse, il est proposé au Conseil de créer un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) à partir de l'année scolaire 2024-2025.

Ce conseil municipal des jeunes aura pour objectif de favoriser la participation citoyenne dès le plus jeune âge et l'apprentissage de la démocratie.

Il est proposé de fixer à 24 le nombre de jeunes composant le Conseil Municipal des Jeunes (niveau CM1 à la 3ème) élus pour 2 ans dont 12 en école élémentaire, 10 du collège de ROCBARON et 2 d'autres collèges.

L'appel à candidatures est prévu en septembre pour une campagne courant octobre et une élection fin octobre 2024.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,

VU la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

VU l'article L 2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de règlement intérieur du Conseil Municipal des Jeunes ci-annexé,

#### **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la MAJORITE,**

*Contre* : BAVAN Marion, DARDINIER Virginie, GAUTIER Pierre, JANEY Emilie (par procuration), MARION Sylvie (par procuration), TOURREL Roger (par procuration), VACHER Nicolas

- 1) CREE un Conseil Municipal des Jeunes composé de 24 jeunes dont 12 issus de l'école élémentaire de Forcalqueiret, 10 issus du collège de ROCBARON et 2 issus d'autres collèges,
- 2) DIT que le mandat des jeunes conseillers sera de 2 ans,

**AR Prefecture**

083-218300598-20240606-DEL2024\_011-DE  
Reçu le 13/06/2024

Séance du 6 JUIN 2024  
N°2024/011

**3) APPROUVE le règlement intérieur du Conseil Municipal des Jeunes.**

Le Maire,  
Gilbert BRINGANT

La secrétaire de séance  
Laëtitia GARCIA

Acte rendu exécutoire après :

- transmission en préfecture le
- publication le

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULON dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

# AR Préfecture

## Délibération 2024/011 | Création d'un Conseil municipal des jeunes

Identifiant unique de l'acte : 083-218300598-20240606-DEL2024\_011-DE

Numéro d'acte : DEL2024\_011

Date de décision : 06/06/2024

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 9-1-0-0-0 (Autres domaines de compétences / Autres domaines de compétences des communes)

Fichier acte : DEL\_2024-011\_conseil municipal jeunes.pdf

---

Fichier(s) annexes(s) : DEL\_2024-011\_conseil municipal jeunes\_annexe.pdf

---

Collectivité émettrice : FORCALQUEIRET

Acte transmis par : Gaëlle DOUGUET

---

Date d'envoi de l'acte : 13/06/2024 10:16:00

**Date de réception de l'AR :** 13/06/2024 10:16:18